

***En menant une vie honnête, l'enfant apprend ce qu'est la vérité.***

Dire à l'enfant qu'un membre de sa famille, en particulier un parent, a été emprisonné est une décision difficile à prendre. Il vaut mieux que l'enfant soit mis au courant par quelqu'un qu'il connaît et en qui il a confiance, plutôt que d'apprendre la nouvelle dans la cour de l'école ou par les médias. Chaque famille est unique et doit décider quand l'information sera transmise et quelle en sera l'étendue.

La honte ou la peur que le détenu baissera dans l'estime de votre enfant pourrait nuire à de discussions fructueuses. Cette ressource a donc pour but d'offrir des suggestions et des conseils que vous pouvez explorer, examiner et consulter afin de vous préparer à aborder avec confiance et ouverture de telles discussions.

***Il est important que l'enfant sache que la peine de prison ne les concerne pas, et qu'il est aimé.***

En tant que soignant, vous pouvez vous servir de formes de soutien et de ressources pour vous informer et vous préparer à parler à un enfant de l'incarcération. La ligne téléphonique sans frais et le site Web du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s sont répertoriés au début de cette ressource. La Société John Howard, la Société Elizabeth Fry et l'Armée du Salut peuvent aussi offrir des ressources utiles. Il existe également des formes de soutien en ligne et des forums de discussion.

La lecture de livre comme *Let's Talk about Jail*, *My Daddy's in Jail*, *Visiting Day*, *Nine Candles* ou (de la RCAFD) *La prison pour Julien*, pourrait vous aider à vous préparer et vous donner des ressources à partager avec votre enfant. Ces publications sont disponibles à la bibliothèque, à l'école, auprès de certains organismes ou en ligne.

Comment les enfants réagissent-ils à l'incarcération d'un membre de leur famille? Cela varie selon leur âge, ce qu'ils en savent déjà, et les faits ayant trait à l'arrestation :

- L'enfant était-il victime du crime?
- Quel âge a l'enfant?
- Qu'est-ce que l'enfant sait déjà à ce sujet?
- De quoi l'enfant a-t-il été témoin?
- Quelle est la relation du soignant à la personne détenue?
- Quels changements l'incarcération a-t-elle apportés à la vie quotidienne de l'enfant (par exemple, famille d'accueil, nouvelle école, amis différents)?

***Il est possible que l'enfant croie qu'en étant mauvais, il pourra rejoindre le parent détenu.***

Le comportement des enfants pourrait décliner en raison des changements que l'incarcération apporte à leur famille. Ils pourraient commencer à mouiller leur lit, à avoir de mauvais résultats à l'école, à se montrer agressifs, à souffrir de troubles affectifs, à être déprimés et à défier l'autorité. Montrez-vous positif quant aux forces et au bon comportement de l'enfant, et corrigez ses mauvaises actions avec tact. Donnez-lui les moyens d'exprimer ses sentiments (sports, marionnettes, balles antistress, jeux, livres sur la façon de gérer sa colère, etc.). Adoptez un comportement sain quand vous êtes en colère avec votre enfant, et expliquez-lui pourquoi (par exemple : « J'ai presque claqué la porte, tant j'étais en colère. Mais ça aurait changé quoi? »)

« Les enfants sont notre deuxième chance d'avoir une excellente relation parent-enfant. »  
Laura Schlessinger

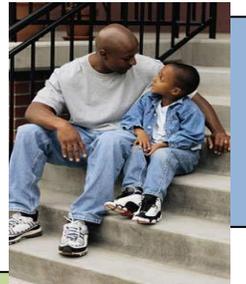
**Comment le soignant peut-il aider un enfant qui a un parent en prison?**

- Prenez le temps vous-même de penser aux faits liés à l'incarcération.
- Maintenez son cadre de vie - ne changez pas sa routine; cela donnera à l'enfant un sentiment de sécurité et lui apprendra à se contrôler, ainsi qu'à contrôler sa situation.
- Offrez-lui un environnement affectueux qui vous aidera à forger une relation bienveillante.
- Encouragez les enfants à exprimer leurs sentiments en parlant, en dessinant, en jouant avec de la pâte à modeler, etc.
- Donnez à l'enfant des messages positifs sur ses forces (par exemple : « Quel bon travail tu as fait pour tes devoirs! »).
- Soyez honnête au sujet de l'incarcération du parent, car l'enfant risque de s'inventer des histoires au sujet de ce qui s'est passé.
- Conservez la présente ressource et lisez-la souvent pour vous assurer que vous faites tout ce que vous pouvez.

***Les enfants ont besoin de savoir qu'il est possible de rester en contact avec le détenu par téléphone et par courrier, et que des visites pourraient être possibles.***

**Et l'école?**

Afin de le protéger contre les remarques hostiles et blessantes, il serait bon d'aider l'enfant afin qu'il sache quoi dire à ses amis. De nos jours, les familles monoparentales sont répandues, donc si le crime n'a pas été rendu public et que la peine est courte, il suffit de dire que les parents se sont séparés et que l'un d'eux demeure dans une autre communauté.



## Suggestions pour prendre en considération les besoins de l'enfant :

- Informez-le dès que possible. Les enfants peuvent percevoir que quelque chose est arrivé, et ne pas les informer pourrait leur causer du stress, de l'insécurité et de la confusion.
- Choisissez un endroit tranquille, adapté aux enfants où vous ne serez pas interrompus, en fin d'après-midi.
- Pensez à faire participer à votre conversation un autre adulte qui lui aussi a une relation dévouée avec l'enfant. Cet adulte pourra peut-être expliquer les choses différemment; peut-être pourriez-vous ensemble préparer cette discussion.
- Commencez par un avertissement comme : « J'ai malheureusement quelque chose de triste à te dire ».
- Si l'enfant connaît déjà l'histoire ou en a présumé une partie, c'est un bon point de départ. (Est-ce que l'enfant a vu l'arrestation? Est-ce que l'enfant était victime du crime?)
- Tenez-vous-en aux faits, mais abordez les choses avec tact. Si vous ne connaissez pas les faits, admettez-le et dites-lui que vous allez y revenir lorsque vous en saurez plus.
- Il est important que l'enfant comprenne que la détention ne change rien à l'amour que lui porte son parent.

***Les enfants doivent savoir qu'ils ne sont pas responsables des actions du détenu.***

- Donnez des réponses claires, simples et honnêtes qui correspondent à l'âge de l'enfant. (Par exemple, pour un enfant de 3 ans : « Papa va prendre un « temps de repos » parce qu'il a fait une erreur »; évitez le mot « incarcération. »)
- Ne présumez pas que vous savez ce que l'enfant pense ou ressent. Il vaut mieux lui demander.
- Essayez de ne pas donner à l'enfant trop d'information, car cela pourrait créer du stress supplémentaire. Dites-lui que vous pourrez en

discuter de nouveau au besoin, ou quand il aura d'autres questions ou quand vous aurez de nouveaux renseignements.

- Pensez aux besoins de l'enfant en matière de conseils ou de thérapie, de groupe de soutien, de soutien par les pairs, etc., et essayez de voir s'il est ouvert à ces idées.

***En tentant de normaliser l'expérience d'avoir un membre de la famille en prison, ne normalisez pas la prison ou la criminalité.***

Notre société stigmatise la détention, et votre famille pourrait être exposée personnellement à cette stigmatisation. Il se peut que vous et l'enfant traversiez une période difficile et que vous soyez aux prises avec les nombreux changements que l'incarcération peut apporter à votre vie. Il est normal d'afficher vos sentiments, mais essayez de ne pas les laisser vous accabler devant l'enfant. Essayez de concentrer votre vie quotidienne sur des souvenirs heureux, et prenez le temps d'inclure l'enfant dans ce parcours positif. Rappelez-vous que le parcours du deuil est unique pour chacun, et que l'enfant cheminera à son propre rythme, différent du vôtre. Le chagrin des enfants est souvent apparent dans leurs actions.

***Les adultes eux aussi ont besoin de soutien. Si vous prenez soin de vous-même, vous serez mieux en mesure de prendre soin de l'enfant.***

Cette ressource a été créée par le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s, avec le financement généreux de la Community Foundation for Kingston & Area.

## Le dire aux enfants

### Comment parler aux enfants de l'incarcération d'une personne qui vous est chère



### Et raffermir les relations parents-enfants



Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s

C.P. 35040 Kingston ON K7L 5S5  
Service d'information sans frais d'interurbain :  
1-877-875-1285  
Site web : [www.cfcn-rcafd.org](http://www.cfcn-rcafd.org)  
Courriel : [national@cfcn-rcafd.org](mailto:national@cfcn-rcafd.org)  
Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance canadien : 875428062RR001  
ISBN : 978-0-9948056-6-9